



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

21 MARS 2024.

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
de la sécurité**

Arrêté n° 2024-BPAS-0035

fixant la liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

LE PREFET DE LOIR-ET-CHER

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret en date du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2024 fixant la liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;

Vu l'habilitation délivrée à chacun des intéressés ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées dans le département de Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionné à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La présente liste fait l'objet d'une mise à jour permanente. Elle est publiée sur le site internet de la Préfecture, et tenue à la disposition du public dans les mairies.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace le précédent, l'arrêté préfectoral du 14 février 2024.

Article 4: Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher, Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blois, le **19 MARS 2024**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Sécurités


Jean GRIMM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
de la sécurité**

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2024-BPAS-0035 portant liste des personnes habilitées en Loir-et-Cher à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

NUMÉRO D'HABILITATION	NOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	LIEU DE DÉLIVRANCE DE LA FORMATION	TÉLÉPHONE
F-41-2022-01	MERCIER Francis	Route de Mennetou-Les Flandrins 41300 SALBRIS	- Route de Mennetou-Les Flandrins 41300 SALBRIS	06 09 16 73 38
F-41-2022-02	HERBULOT Chrystel	4 rue du Loir Sazeray LES VILLAGES-VOVEENS 28150 VOVES	- Chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et-Cher	06 64 82 02 70
F-41-11-2023-02	MASSINOT Michèle	12 rue des Sorbiers 41360 SAVIGNY-SUR-BRAYE	- Chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et-Cher	06 50 43 43 65
F-41-11-2023-01	BAUDRAN Christiane	Poney Club de la Gaillardière Route de Romorantin 41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER	- 3 Route de Oisly 41700 SASSAY - "La Gaillardière" Route de Romorantin 41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER	06 83 40 05 73 06 25 78 82 50 02 54 88 97 04
F-41-2019-01	THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champ de Foire 91670 ANGERVILLE	- Chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et-Cher	06 81 16 42 96
F-41-2019-02	BODIN Eric	617 Rue de la Gitonnière 41110 ST AIGNAN-SUR-CHER	- 617 Rue de la Gitonnière 41110 ST-AIGNAN-SUR-CHER - Salle de cours à la Mairie de Saint-Aignan-sur-Cher 45 rue Constant Ragot 41110 ST-AIGNAN-SUR-CHER	02 54 71 49 04 06 84 65 91 81
F-41-2021-01	PELLETIER Marie-Odile	17 Clos de l'Ardoux 45370 CLERY-ST-ANDRE	- A domicile chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et-Cher	06 81 91 70 74
F-41-2021-02	RAYNAL Vanessa	Lieu-Dit "Saugirard" Cidex 249-41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE	-Lieu-Dit "Saugirard" Cidex 2449-41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE- - Chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et-Cher	06 01 96 11 65





**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
de la sécurité**

NUMÉRO D'HABILITATION	NOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	LIEU DE DÉLIVRANCE DE LA FORMATION	TÉLÉPHONE
F-41-02-2024-01	RAINEAU Ségolène	48 avenue d'Orléans 41600 LAMOTTE - BEUVRON	- Z A Les Loaitières 41600 NOUAN-LE- FUZELIER	06 66 81 05 47
F-41-02-2024-02	MONTET Clément	37 rue Julien Nadau 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	-Chez les particuliers domiciliés dans le Loir-et- Cher - Refuge de SASSAY 3 route de Oisly 41700 SASSAY	07 68 84 91 61
F-41-02-2024-03	MORVAN Alan	Club Cynophile du Blaisois 227 La vallée Poiriou 41330 VILLERBON	- Club Cynophile du Blaisois 227 La vallée Poiriou 41330 VILLERBON	06 75 73 56 47 06 27 43 90 50

